



Séance du Conseil Municipal du 16 mars 2021

Le seize mars deux mille vingt et un, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire publique, à l'Entrepôt des Sels, sous la présidence de Monsieur Daniel Chareyron, Maire de Saint Valery sur Somme.

■ Etat des présences :

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de :

Anne Sauvé, absente excusée ayant donné procuration à Caroline Wattrigant
Pascal Neuvillers, absent excusé ayant donné procuration à Sophie Gravelet-Loetscher
Sylvain Lamidel, absent excusé ayant donné procuration à Alexandra Chaudet
Thelma Delebarre, absente excusée ayant donné procuration à Francis Eynard
Jacqueline Becquet, absente excusée

■ Secrétariat de séance :

Clémence Froissart-Senlis a été élue secrétaire de séance.

■ Approbation du compte rendu de la dernière séance :

Le compte rendu de la séance en date du 18 décembre 2020 appelle deux remarques de Francis Eynard : la première concernant l'heure notée du départ de Stéphane Haussoulier de la réunion à 18h50 et non 19h50. La seconde concerne les subventions votées à l'occasion de ce conseil et l'absence de subvention pour l'association de l'Herbarium. Celle-ci n'ayant pas déposé son dossier dans les temps, la demande n'a pu être examinée par la commission. Toutefois, Monsieur le Maire précise qu'il a dernièrement rencontré le président de l'Herbarium en compagnie d'Anne Sauvé et qu'ils avaient, ensemble, convenu qu'une subvention exceptionnelle serait proposée à l'occasion du vote des subventions 2021 qui interviendra à la fin du premier semestre.

La première remarque est prise en compte et validée, le compte rendu de la séance en date du 18 décembre 2020 est adopté à l'unanimité (*Francis Eynard n'ayant pas pris part à l'approbation du compte-rendu ainsi que la procuration qu'il détient*).

■ Remarques diverses

Néant

■ Décisions prises depuis la dernière séance de Conseil Municipal :

Dans le cadre de la délibération en date du 9 novembre 2020, donnant délégations au Maire par le Conseil Municipal, il signale :

- Avoir sollicité une subvention de 10 000 € auprès de la région Hauts de France dans le cadre de l'appel à projets « Art et Jardins en scène » afin de financer les manifestations valéricaines « Jardins en scène à Saint-Valery-sur-Somme ».
- Avoir sollicité Maître QUENNEHEN, avocat, pour présenter les conclusions à la requête de Monsieur

HELLE auprès du Tribunal administratif et défendre les intérêts de la commune.

- Avoir validé l'avenant 3 avec l'entreprise Normandie Rénovation pour les travaux de restauration des remparts, pour un montant de 99 138,32 €HT tel que présenté par la maîtrise d'œuvre.
- Avoir vendu à la commune de Querrieu 20 jardinières au prix unitaire de 50 € soit un total de 1000 €.

1-Comptes de gestion 2020 du Receveur Municipal

2021-1 - Compte de Gestion - budget principal

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les éventuelles décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant le bien fondé des opérations ;

Le Conseil Municipal :

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Deux abstentions (Francis Eynard et Thelma Delebarre)

2021-2- Compte de Gestion - budget annexe du camping

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant le bien fondé des opérations ;

Le Conseil Municipal :

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 sur le budget annexe du camping municipal, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du camping ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

2021-3- Compte de gestion - budget du service eau et assainissement

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant le bien fondé des opérations ;

Le Conseil Municipal :

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 sur le service public de l'eau et l'assainissement, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du service public de l'eau et l'assainissement ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

2021-4- Compte de gestion - budget du port de plaisance

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant le bien fondé des opérations ;

Le Conseil Municipal :

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 sur le service public du port de plaisance, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du port de plaisance ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

2 -comptes administratifs 2020 du Budget principal, du Budget Annexe Camping Municipal, du Budget Annexe Eau et Assainissement et du Budget Annexe Port de Plaisance

2021-5 - Compte administratif - Budget Principal

Monsieur le Maire rappelle les réalisations et investissements majeurs pris en charge en 2020. Le montant total des investissements s'élève à 2 394 035,84 euros, avec des restes à réaliser 2020 de 1 768 700 euros.

Monsieur le Maire signale également qu'en 2020, les recettes liées au stationnement payant (909 019,14 €) représentaient 58,63% des recettes liées aux taxes foncières et à la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire détaille les investissements les plus significatifs de l'année 2020 :

Travaux voirie : 300.000 euros

Extension des réseaux électriques : 54 158,64 euros

Bien qu'étant de l'investissement communal à la charge de la commune, ces dépenses apparaissent en section de fonctionnement puisqu'elles sont réglées via la compensation financière vers la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme concernant la voirie et la FDE 80 concernant l'extension des réseaux.

Monsieur le Maire rappelle, que pendant l'année écoulée, ont été réalisés ou ont eu un commencement d'exécution les investissements suivants, comme le prévoyait le budget 2020 de la commune :

Monuments et restauration du patrimoine

- Estacade : réhabilitation de 60ml : 84 207,60 €
- Remparts et Soutènement : 828 135,79 €
- Restauration et de transformation de l'entrepôt des sels en complexe culturel, associatif, de tourisme d'affaires et de réception : 486 010,27 €
- Travaux sur les orgues : 11 437,40 €
- Mur cimetière : 9 960 €

Construction, aménagement ou mise aux normes de biens communaux

- Salle de Ribeuville : 55 205,62 €
- Travaux dans les logements communaux : 62 932,43 €
- City-stade : 157 487,70 €
- Aménagement des nouveaux services techniques : 13 996,80 €

Investissements mobiliers et équipements des services

- Programme éclairage public : 185 588,23 €
- Achat mobilier pour l'entrepôt des sels : 134 993,89 €
- Achat d'équipements pour les services techniques et administratifs : 7 786,10 €
- Signalétique et mobilier urbain : 61 241,64 €
- Compteurs routiers : 8 568 €
- Défibrillateurs : 8 034,72 €
- Horodateurs : 28 044 €
- Conteneurs stockage vélos parking entrée de ville : 12 960 €
- Illuminations de Noël : 28 824,24 €

Francis Eynard rappelle la demande faite au moment du vote du budget principal de la commune d'envisager la création d'un budget annexe pour l'exploitation de l'entrepôt des sels.

Stéphane Haussoulier rappelle que le contexte 2020 particulier n'a pas engagé la commune sur cette option. Elle pourrait toutefois l'envisager à terme.

Après avoir entendu lecture du compte administratif de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

<u>Section de Fonctionnement</u> :	Dépenses (*)	3 160 940,75
	Recettes	4 565 755,45
	Excédent de l'année	+ 1 404 814,70
	Excédent reporté n-1	+ 1 250 088,10

(*) Ces dépenses incluent la participation versée à la CABS affectée aux travaux de voirie et les participations versées à la FDE80 pour les effacements de réseaux

	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT :	+ 2 654 902,80
<u>Section d'Investissement</u> :	Dépenses	2 394 035,84
	Recettes	3 632 205,72
	Excédent de l'année	+ 1 238 169,88
	Déficit reporté n-1	- 5 160 583,57
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT :	- 3 922 413,69
	Restes à réaliser Dépenses :	1 768 700
	Restes à réaliser Recettes :	3 843 000
	RESTES A REALISER EXCEDENTAIRES :	+ 2 074 300,00
	<u>Soit :</u>	<u>- 1 848 113,69</u>

Dès la sortie de Monsieur le Maire et de Stéphane Haussoulier, le Conseil Municipal, sous la présidence de

Alexandra Chaudet, à l'unanimité, (*deux abstentions : Francis Eynard et Thelma Delebarre*)

- APPROUVE le Compte Administratif de l'année 2020

2021-6 - Compte administratif - budget annexe camping

Après avoir entendu lecture du compte administratif de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

<u>Section de Fonctionnement</u> :	Dépenses	90 917,64
	Recettes	90 660,48

Excédent de l'année	- 257,16
---------------------	----------

Excédent reporté n-1	+ 7 032,55
----------------------	------------

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT :	+ 6 775,39
------------------------------	------------

<u>Section d'Investissement</u> :	Dépenses	0
	Recettes	0

RESULTAT D'INVESTISSEMENT :	0
-----------------------------	---

Dès la sortie de Monsieur le Maire et de Stéphane Haussoulier, le Conseil Municipal, sous la présidence de Alexandra CHAUDET, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif du budget annexe « Camping Municipal » de l'année 2020

2021-7 - Compte administratif - budget du service de l'eau et de l'assainissement

Monsieur le Maire rappelle les réalisations et investissements majeurs pris en charge en 2020. Le montant total des investissements s'élève à 524 674,43 €, avec des restes à réaliser de 334 200 €. Monsieur le Maire détaille les investissements entrepris en 2020 :

- Poursuite de l'installation de la télérelève pour 35 134,04 €
- Installation d'un nouveau poste quai Jeanne d'Arc pour 8 373,43 €
- Programme réhabilitation réseaux eau potable et assainissement collectif, rue de la Croix l'Abbé pour 330 706,35 €
- Réseaux eau potable et assainissement collectif quai Lejoille et quai Perrée - maîtrise d'œuvre : 10 515,10 €

Après avoir entendu lecture du compte administratif de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

<u>Section de Fonctionnement</u> :	Dépenses	988 036,38
	Recettes	1 043 902,28

Excédent de l'année	+ 55 865,90
---------------------	-------------

Excédent reporté n-1	+ 188 414,74
----------------------	--------------

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : **+ 244 280,64**

Section d'Investissement : Dépenses 524 674,43
Recettes 1 305 627,67

Excédent de l'année + 780 953,24
Déficit reporté n-1 - 490 712,35

RESULTAT D'INVESTISSEMENT : **+ 290 240,89**

Restes à réaliser Dépenses : 334 200
Restes à réaliser Recettes : 165 000

RESTES A REALISER DEFICITAIRES : **- 169 200**

Soit : **+ 121 040,89**

Dès la sortie de Monsieur le Maire et de Stéphane Haussoulier, le Conseil Municipal, sous la présidence de Alexandra Chaudet, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif du budget annexe « Eau et Assainissement » de l'année 2020

2021-8 - Compte administratif - budget du port de plaisance

Monsieur le Maire rappelle que 2020 est la première année de fonctionnement du port de plaisance en régie municipale.

Après avoir entendu lecture du compte administratif de l'exercice 2020
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Section de Fonctionnement : Dépenses 263 624,98
Recettes 367 758,91

Excédent de l'année + 104 133,93

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : **+ 104 133,93**

Section d'Investissement : Dépenses 17 795,38
Recettes 0

Déficit de l'année - 17 795,38

RESULTAT D'INVESTISSEMENT : **- 17 795,38**

Dès la sortie de Monsieur le Maire et de Stéphane Haussoulier, le Conseil Municipal, sous la présidence de Alexandra Chaudet, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif du budget annexe « Port de plaisance » de l'année 2020

3- Affectation des résultats 2020

2021-9 - Affectation du Résultat de fonctionnement du Budget Principal

BESOIN DE FINANCEMENT INVESTISSEMENT : (1068)	1 848 113,69
REPORT A NOUVEAU : (002)	806 789,11

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement :

Le Conseil Municipal, à la majorité

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

1 848 113,69 au compte 1068 (recette d'investissement)
806 789,11 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

2021-10- Affectation du Résultat du service de Port de Plaisance :

BESOIN DE FINANCEMENT INVESTISSEMENT : (1068)	17 795,38
REPORT A NOUVEAU : (002)	86 338,55

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

86 338,55 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

4- Classement dans le domaine public d'une parcelle librement abandonnée par son propriétaire – 2021-11

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'aménagement final de la ruelle Devisse, le constructeur du WALRY propose de rétrocéder librement à la commune de Saint-Valery-sur-Somme, la parcelle cadastrée AI382p, le long de ladite ruelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De classer dans le domaine public communal, la parcelle AI382p issue du plan de division réalisé par GEOLYS et abandonnée par son propriétaire,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et à entreprendre toutes démarches afin de concourir à l'exécution de la présente délibération.

5- FDE 80 – Eclairage public rue de la Croix l'Abbé – déplacement d'un mat – 2021-12

Monsieur le Maire présente le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à un éclairage public rue de la Croix l'Abbé.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 4 052 €TTC.

Si le Conseil Municipal accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Contribution de la commune	2 553,00 €
- Montant pris en charge par la Fédération (20% du coût HT des travaux, la TVA, la Maîtrise d'œuvre)	1 499,00 € -----
	Total TTC : 4 052,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage avec la FDE 80
- D'accepter la contribution financière de la commune estimée à 2 553 €

6-FDE 80 – Eclairage public ruelle Devisse (2021-13)

Monsieur le Maire présente le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à un éclairage public ruelle Devisse.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 8 902 €TTC.

Si le Conseil Municipal accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Contribution de la commune	5 607,00 €
- Montant pris en charge par la Fédération (20% du coût HT des travaux, la TVA, la Maîtrise d'œuvre)	3 295,00 € -----
	Total TTC : 8 902,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage avec la FDE 80
- D'accepter la contribution financière de la commune estimée à 5 607 €

7- Agence de l'Eau Artois-Picardie : demande de subventions pour la réfection du réseau d'assainissement rue Jean de Bailleul, place Joffre, rue de Ponthieu et pour la réalisation d'une étude diagnostique du système d'assainissement collectif

- Réfection du réseau d'assainissement rue Jean de Bailleul, place Joffre, rue de Ponthieu (2021-14)

Monsieur le Maire présente le projet de réfection du réseau des eaux usées rue Jean de Bailleul, place Joffre et rue de Ponthieu.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 248 618,11 €HT soit 298 341,73 €TTC (travaux et maîtrise d'œuvre).

Le plan de financement est le suivant :

- Subvention sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie 25%	62 154,53 €
- Montant pris en charge par la commune	186 463,58 €
- TVA	49 723,62 €

	Total TTC : 298 341,73 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le projet de réfection des eaux usées rue Jean de Bailleul, place Joffre et rue de Ponthieu
 - D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie
 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et à entreprendre toutes démarches afin de concourir à l'exécution de la présente délibération.
- **Réalisation d'une étude diagnostique du système d'assainissement collectif (2021-15)**

Monsieur le Maire présente l'assistance à maîtrise d'ouvrage et l'étude diagnostique du système d'assainissement collectif sur la commune. La précédente étude date de 2008 et aurait dû être relancée en 2018.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 80 000 €HT soit 96 000 €TTC (AMO et étude).

Le plan de financement est le suivant :

- Subvention sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie 50%	40 000,00 €
- Montant pris en charge par la commune	40 000,00 €
- TVA	16 000,00 €

	Total TTC : 96 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le lancement de l'étude diagnostique du système d'assainissement collectif sur la commune
 - D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie
 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et à entreprendre toutes démarches afin de concourir à l'exécution de la présente délibération.
- **8- Plan de relance : demande de subventions pour l'isolation de divers bâtiments de la commune (2021-16)**

Monsieur le Maire présente la demande de subventions pour l'isolation de divers bâtiments de la commune : presbytère, salle Adrien Huguet, étage de l'école St Pierre, local des marionnettes, Vival...

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 79 142,97 €HT soit 94 971,56 €TTC.

Le plan de financement est le suivant :

- Subvention sollicitée auprès de l'Etat dans le cadre du plan de relance	63 314,38 €
- Montant pris en charge par la commune	15 828,59 €
- TVA	15 828,59 €

Total TTC : 94 971,56 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le projet d'isolation de divers bâtiments de la commune
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès de l'Etat dans le cadre du plan de relance
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et à entreprendre toutes démarches afin de concourir à l'exécution de la présente délibération.

9- restauration de l'estacade – demande de subvention au titre de l'enveloppe territoriale du Département de la Somme (2021-17)

Monsieur le Maire présente la demande de subvention au titre de l'enveloppe territoriale du Département de la Somme pour la restauration complète de l'estacade

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 1 098 034 €HT soit 1 317 640,80 €TTC.

Le plan de financement est le suivant :

- Subvention sollicitée auprès du Département – enveloppe territoriale	274 508,50 €
- Subvention sollicitée auprès de la Région	274 508,50 €
- Montant pris en charge par la commune	549 017,00 €
- TVA	219 606,80 €

Total TTC : 1 317 640,80€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le projet de restauration complète de l'estacade
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès du Département dans le cadre de l'enveloppe territoriale et auprès de la Région au titre de la PRADET
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et à entreprendre toutes démarches afin de concourir à l'exécution de la présente délibération.

• **10- Conseil d'administration du CCAS : désignation d'un membre (2021-18)**

Monsieur le Maire explique que Lysiane Desaintjean ne souhaite plus participer au conseil d'administration du CCAS. Il propose donc de désigner Monsieur Renaud Le Mesre de Pas, représentant de l'UDAF80 à siéger au sein du conseil d'administration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner les 8 membres suivants : (4 élus (dont un de l'opposition) et 4 personnalités extérieures) : Alexandra Chaudet, Thelma Delebarre, Sylvain Lamidel, Marylène Roueche, Marie-Colette Ferron, Roselyne Lecomte, Guy Verdoucq, Renaud Le Mesre de Pas.

11- Questions et informations diverses

Néant

Remarques des conseillers municipaux

Néant

La Secrétaire de Séance



Le Maire

